

ANNEXE

ECHANGES UNIVERSITAIRES ET EDUCATIFS

Les deux parties ont approuvé les dispositions qui suivent relativement aux catégories de participants désignés aux paragraphes 1), 2), 3), 4), 5), 7) et 12) de l'article B:

- a) le pays d'envoi fournit les moyens de transport à l'aller et au retour;
- b) le pays d'accueil paye les frais de scolarité et autres des institutions de haut savoir, les dépenses entraînées par les déplacements à l'intérieur du pays dans le cadre de programmes de recherches ou d'études approuvés par le pays d'accueil, verse une indemnité de séjour, fournit au titulaire de la bourse un logement convenable à titre gracieux ainsi que des soins médicaux, dentaires et hospitaliers gratuits. Les personnes à charge qui accompagnent les titulaires de bourses ont droit aux mêmes services médicaux, dentaires et hospitaliers gratuits, et le pays d'accueil les aidera à trouver un logement convenable.
- c) les deux parties échangeront les listes des candidats désignés ainsi que les fiches de renseignement pertinentes, conformément au calendrier suivant:

Candidats désignés par le pays d'envoi

Pour ce qui est des catégories de participants désignés aux paragraphes 1), 2), 3), 5) et 7) de l'article B, le pays d'envoi présentera la liste des candidats désignés, accompagnée des fiches de renseignements pas moins de quatre mois avant la date prévue d'arrivée au pays d'accueil.

Avis d'acceptation par le pays d'accueil

Pour ce qui est des catégories de participants désignés aux paragraphes 1), 2), 3), 5), 7) et 12) de l'article B, le pays d'accueil avisera le pays d'envoi de son acceptation dans les deux mois qui suivent la réception de la liste des candidats désignés.

- d) Indemnités de séjour versées par le pays d'accueil:
 - (i) pour les professeurs et les spécialistes (paragraphe 1, article B)
 - Au Canada: \$12 par jour
 - En URSS: 10.00 roubles par jour
 - (ii) pour les professeurs d'universités et d'autres maisons d'enseignement supérieur (paragraphe 2, article B)
 - Au Canada: \$12 par jour
 - En URSS: 10.00 roubles par jour